

DECISION DU PRESIDENT DP2024_25

Attribution du marché FT2024_02 : Accord cadre relatif à la fourniture de kits de compostage individuel et composteurs bois pour plateforme de compostage partagé

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offre du 22 octobre 2024,

Considérant la consultation FT2024_02 portant sur l'accord cadre relatif à la fourniture de kits de compostage individuel et composteurs bois pour plateforme de compostage partagé,

Considérant le déroulement de l'appel d'offre ouvert :

Publicité :

- DEMAT ampa publicité n°4106214 transmis pour diffusion le 05/07/2024 ;
- BOAMP publicité n°24-78814 publié le 07/07/2024 ;
- JOUE publicité n°405067-2024 du 08/07/2024.

Date limite de réception des offres : 19/08/2024 à 12h.

Critères pondérés de sélection des offres :

- Critère prix des prestations pondéré à 50 %,
- Critère valeur technique pondéré à 40 %,
- Critère environnement pondéré à 10 %.

Nombre de lot : 2

- Lot 1 : fourniture de composteurs en plastique recyclé de 400 Litres (+/- 15%) et de bioseaux de 7 litres
- Lot 2 : fourniture de composteurs bois de 800 litres (+/- 15%).

Nombre de plis déposé :

- Lot 1 : 5,
- Lot 2 : 3.

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Il a été proposé de retenir l'offre de la société :

- Lot 1 : QUADRIA SAS pour un montant de 39 437.64 € HT soit 47 325.17 € TTC.
- Lot 2 : TUCOM Bernard SARL pour un montant de 19 080 € HT soit 22 896 € TTC.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide d'attribuer le marché FT2024_02 portant sur l'accord cadre relatif à la fourniture de kits de compostage individuel et composteurs bois pour plateforme de compostage partagé, à l'entreprise :

- Lot 1 : QUADRIA SAS pour un montant de 39 437.64 € HT soit 47 325.17 € TTC.
- Lot 2 : TUCOM Bernard SARL pour un montant de 19 080 € HT soit 22 896 € TTC.

A Damazan, le 9/12/2024
Le Président,
Alain LORENZELLI



Signature